



VOL. V.—No. 15.

MONTREAL, JEUDI 9 AVRIL 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.  
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LA QUESTION DE L'AMNISTIE

L'amnistie n'est pas une question de parti dans la province de Québec, puisque tout le monde s'entend pour la réclamer; mais nous différons sur les moyens à prendre pour l'obtenir.

Les uns disent qu'il faut laisser finir l'œuvre du Comité nommé pour s'enquérir de cette affaire; les autres prétendent que ce Comité n'a qu'un but, dans la pensée des ministres, retarder l'octroi de l'amnistie jusqu'à ce que le cabinet local d'Ontario ait fait ses élections générales.

Les uns affirment que ceux qui pressent l'affaire en ce moment n'ont d'autre intention que d'embarrasser le ministère, à preuve que tant qu'a vécu le cabinet Macdonald ils n'étaient pas si pressés: ceux-ci répondent qu'ils ont alors fortement réclaté l'amnistie; qu'ils la demandent plus énergiquement aujourd'hui parce que la question est urgente, M. Riel étant venu à Ottawa et ayant prêté le serment des députés d'après les conseils d'un partisan du ministère, et que si le ministère fort d'aujourd'hui n'ose pas faire face aux Orangistes, il est facile de comprendre que le ministère faible d'hier se soit montré pareillement timide; que s'ils voulaient embarrasser le ministère, ils n'auraient qu'à interroger l'opinion populaire sur l'expression *meurtrier de Scott*, appliquée à M. Riel par M. Dorion.

Les uns disent qu'on ne doit pas s'alarmer, que le ministère accordera l'amnistie si le Comité déclare qu'elle a été promise; les autres répliquent qu'être alarmé c'est être prudent, et que, dans tous les cas, on devrait accorder l'amnistie à M. Riel comme une chose juste en soi, non pas simplement comme la conséquence d'une promesse faite par un cabinet déchu.

Il est malheureux que, nous accordant si bien sur la nécessité même de l'amnistie, nous différons sur le temps et la manière de l'obtenir. C'est pourtant là une de ces questions sur lesquelles l'entente parfaite est facile.

Prenons la situation, non pas telle qu'elle était hier ou l'an passé, non pas telle que l'a faite un tel ou un tel, mais telle qu'elle est aujourd'hui pour une raison ou pour une autre.

La question Riel cause-t-elle une agitation préjudiciable au pays en général?—Oui.—Donc il faut accorder l'amnistie. Que M. Riel soit coupable ou non, il n'est plus temps de discuter cela, il faut céder à la raison d'état, au besoin de tranquillité publique. *Salus populi suprema lex esto.*

Le ministère fédéral est-il fort?—Ce ministère possède la plus forte majorité parlementaire qui se soit vue dans notre pays.—Donc il manque de courage s'il n'aborde pas la question en face, s'il cherche des détours pour la régler. Il est assez puissant pour songer exclusivement à l'intérêt général de la Confédération, il y aurait pour lui lâcheté à se laisser conduire par un petit groupe de fanatiques.

Le gouvernement canadien n'a-t-il pas négocié d'une manière officielle avec les délégués de M. Riel, et n'a-t-il pas ensuite accordé une constitution à la province de Manitoba?—Oui.—Or ces deux faits selon le droit des gens impliquent, au dire des auteurs, l'amnistie.—Donc le ministère devrait aborder cette question de droit avant de penser à la question de fait, le fait de la promesse d'une

amnistie. Le principe prime le fait. Rechercher le fait c'est vouloir éluder le principe.

Les autorités d'Ottawa devraient ainsi prendre la difficulté de front; mais elles en jugent autrement. Il faut étudier la situation telle qu'elles ont voulu la créer.

Cette situation est facile à saisir. Riel a été assermenté, on le traque, il peut être tué à toute heure du jour, le Nord-Ouest est dans l'anxiété, prêt à prendre les armes, le pays entier est en fermentation, la guerre civile peut éclater, et le ministère se croit impuissant: dans un pareil danger, il n'y a pas d'alternative possible, la chambre elle-même doit prendre l'affaire en main et la résoudre avec l'autorité souveraine dont elle est revêtue.

C'est, en effet, à quoi vise la proposition d'expulsion faite par M. Bowell. Mais nous devons espérer que tout le Bas-Canada s'unira dans cette circonstance et que son attitude énergique assurera l'amnistie aux personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest.

OSCAR DUNN.

LA BROCHURE DE MGR. TACHÉ

Les journaux reproduisent la brochure de Mgr. Taché sur l'amnistie, dont le télégraphe a parlé la semaine dernière. Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, la publier également. Nous en avons cependant donné la conclusion.

Cette brochure contient une lettre de Mgr. Taché à Lord Lisgar qui répond d'avance à l'une des accusations qui viennent d'être proférées contre M. Riel en chambre. M. Bowell dit que celui-ci a favorisé la dernière invasion fénienne au Manitoba. On sait déjà qu'au contraire il s'est mis à la tête des Métis pour la combattre; mais voici ce qu'écrivait Mgr. Taché dans une lettre datée de Hamilton le 23 juillet 1870:

Ce mouvement n'a jamais été fait pour se soustraire à l'allégeance de la Grande-Bretagne. Le drapeau Britannique n'a jamais été abattu, et le drapeau fénien n'a jamais été arboré, quoi qu'en aient dit les journaux. Les fénien n'ont rencontré que des refus ou le silence, quand ils ont offert leurs services ou coopération. En dehors de l'association fénienne, le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge a repoussé des offres, qui auraient pu le tenter, si le sentiment de l'allégeance ne l'avait point dominé. Des sommes collectives à un montant de plus de quatre millions de piastres, \$4,000,000, des hommes et des armes ont été offerts, et le tout a été refusé par ces rebelles que l'on voudrait faire pendre aujourd'hui.

L'accusation de 1874 ne vaut pas plus que celle de 1870. M. Riel a toujours été opposé à toute idée d'annexion.

O. D.

N. B.—Voir la dernière page.

SEMAINE PARLEMENTAIRE

Elle a été courte, la semaine, mais pleine d'émotion et de désappointements, dont Riel a fait les principaux frais. Tout le monde s'attendait que le député de Provancher, après avoir été assermenté et avoir signé le rôle, le 30 mars, vers une heure de l'après-midi, prendrait son siège à l'ouverture de la séance. La nouvelle s'en répandit dans la bonne ville d'Outaouais avec la rapidité de l'éclair et lorsque l'orateur prit son siège, les galeries et les passages se remplirent d'une foule avide et compacte.

Les chercheurs d'émotions furent cruellement désappointés; les bêtes fauves, les fanatiques enragés qui, sous

la direction du misérable Clarke, ont pour mission de traquer Riel et de le livrer aux féroces vengeances de ses ennemis, furent aussi victimes d'amères déceptions.

Riel ne parut pas, mais il y eut de bons discours. On attendait cela de MM. Moss et Laurier, et l'attente fut justifiée. Ces sortes de harangues prêtent peu à l'éloquence et à l'enjolivement. Le thème est aride et le cercle presque toujours étroit et rigidement tracé. MM. Laurier et Moss ont su s'astreindre à la règle parlementaire sans être ennuyeux. Ils ont développé et embelli un discours du Trône assez pauvre et qui avait l'air d'être né en haine avec les fleurs.—un discours du Trône qu'on aurait dit rédigé avec "l'ancien marteau" de M. Mackenzie.

M. Moss, qui est de l'école de Blake, a terminé son adresse par une péroraison foudroyante contre les annexionnistes et les indépendants. Il ne voit pas au monde de bonheur plus grand que celui de rester éternellement colon anglais.

M. Laurier, moins enthousiaste, a été aussi sagement constitutionnel. Il a vanté les bienfaits de la Confédération, a proclamé que sous ce régime la position sociale et politique s'était améliorée et avait grandi. Il a été particulièrement heureux en parlant de la modération et du respect des lois que montre la population du Canada; dans ses oppositions et ses emportements, elle ne dépasse jamais les bornes de la constitution. Sur la question des relations du pays avec l'Angleterre, il a été presque aussi loin que M. Moss. On peut se faire une juste idée de cette partie de son discours en constatant qu'il n'a pas craint de résumer sa pensée en rappelant les mots de Sir George E. Cartier prononcés dans un banquet à Québec en 1870: "Nous sommes des Anglais parlant le français."

On pourrait désirer un peu plus d'animation dans l'élocution de M. Laurier, mais il parle très-bien et a des idées justes et modérées. Si jamais une fusion s'opère dans le Bas-Canada, M. Laurier a tout ce qu'il faut pour en être l'heureux trait-d'union.

Sir John A. Macdonald prit ensuite la parole. Il fut inutile de le dire, très-heureux. Il rendit hommage aux talents de MM. Laurier et Moss, dont il loua les idées sages. Il promit *fair play* au gouvernement, dont le programme différerait peu du sien.

Après la réponse de l'hon. M. Mackenzie, M. Masson prononça un excellent discours, en bon anglais et nourri de faits et d'idées. Il déplora, dans le discours du Trône, l'absence de toute mention des écoles du Nouveau-Bruns-  
wick, de l'amnistie et des relations en général du Canada avec Manitoba. Le député de Terrebonne possède à fond ces questions, et il communiqua à la Chambre de fort précieux documents inédits, qui, à son avis, devraient décider le gouvernement à recommander l'amnistie sans plus tarder. Le pays, en 1871, recourut à Riel et à ses métis, pour repousser l'invasion fénienne dans le Nord-Ouest. Riel ne marchandait pas son aide et était prêt à verser son sang pour la défense du drapeau anglais: voilà ce qui est établi par l'échange de communications entre le lieutenant-gouverneur Archibald et l'abbé Ritchot. A part les autres promesses faites, c'est un nouveau point, un nouvel argument en faveur d'une amnistie immédiate. Le discours de M. Masson fit sur la Chambre et a fait dans le pays une très-heureuse impression.

L'hon. M. Dorion, dans sa réponse, ne ménagea pas